

Alcool et grossesse : une vaste campagne pour la tolérance zéro

- Dès la fin du mois, le fédéral va informer et former les professionnels de la santé en contact avec les femmes enceintes et allaitantes.
- Un seul message clair : pas d'alcool pour préserver le fœtus et l'enfant.
- Des médecins jugent cette campagne insuffisante.

Une photo d'un nouveau-né portant un bracelet d'hôpital mentionnant son prénom et l'indication « zéro degré d'alcool ». Le tout accompagné de ce slogan : « Pendant la grossesse et l'allaitement, la consommation d'alcool est nocive pour votre bébé. » Telle est l'affichette que vous allez voir fleurir dans les cabinets des médecins généralistes et des gynécologues, de même que dans les hôpitaux du pays. Il s'agit là de la partie émergée d'une vaste campagne de formation et d'information que lancera, fin septembre, Maggie De Block (VLD), ministre fédérale de la Santé, et le SPF Santé publique, comme a pu l'apprendre *Le Soir* en premier.

« Consommer de l'alcool pendant la grossesse et l'allaitement est nocif pour le bébé. Il est donc important de bien informer les futures mamans sur les risques liés à l'alcool », explique la ministre De Block. Ce sont les entités fédérées qui sont responsables de la prévention. Mais

le fédéral prend également des initiatives. « En l'occurrence, « une campagne de sensibilisation envers les médecins généralistes, les gynécologues, les sages-femmes et les hôpitaux. Car grâce au lien de confiance qu'ils ont avec les femmes pendant leur grossesse, ils sont bien placés pour en discuter avec elles ».

« Des professionnels parfois démunis »

Concrètement, le Service public fédéral Santé publique va organiser de la formation sur ce thème à l'attention des professionnels de la santé en contact avec des patientes enceintes ou allaitantes. Le SPF mettra également à leur

disposition, outre les affichettes destinées au public, un guide en ligne avec des fiches pratiques. « Ces outils permettront d'aider les professionnels de la santé en leur fournissant des informations claires, d'aborder ce sujet avec les patientes et leur partenaire, de diagnostiquer les consommations problématiques et de réorienter les femmes enceintes qui en ont besoin, le tout sans culpabiliser les femmes », détaille Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique.

C'est la première fois que les pouvoirs publics vont lancer ce message sévère, unique et clair à tous les intervenants de la santé : durant la grossesse et l'allaitement, c'est tolérance zéro pour l'alcool. « Nous comptons ainsi répondre à ces professionnels parfois démunis par rapport à la consommation de boissons alcoolisées avant, pendant et après la grossesse, c'est-à-dire lors de la période d'allaitement », expose Vinciane Charlier.

C'est une thématique pour laquelle de nombreuses incertitudes subsistent. De plus, les professionnels de la santé et les futurs parents peuvent avoir un point de vue différent sur la consommation d'alcool ainsi que sur les risques qui lui sont associés. »

Absence de risques non démontrée

Ces risques, la littérature scientifique les décrit. Exposé à l'alcool durant sa vie intra-utérine, l'enfant peut souffrir d'un syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) léger à grave, avec des effets néfastes sur son développement physique ainsi que, plus tard, sur son comportement. La recherche a établi que plus la femme boit, plus le risque augmente. En revanche, elle n'a pas (encore) été en mesure de fixer un seuil de toxicité. En d'autres termes, on ignore si la prise occasionnelle d'alcool peut avoir, oui ou non, un effet sur le fœtus. Sans bénéfice démontré de l'alcool et par principe de précaution, les spécialistes s'accordent sur la recommandation appuyée d'abstinence totale. Or il apparaît dans une étude menée en Flandre en 2011 qu'un tiers des femmes boivent durant leur grossesse et 43 % durant l'allaitement. Une consommatrice sur dix boit un verre par semaine. Il y a donc clairement matière à améliorer la situation, estiment les autorités.

« Du marketing politique »

Cette opinion est partagée par la Société scientifique de médecine générale (SSMG). Mais avec un chapelet de critiques envers l'imminente campagne publique. « Cela fait 5 ans que nous l'

tendons, tonne le D^r Thomas Orban, président de la SSMG. Nous n'avons pas souhaité nous y associer car nous n'avons pas de garanties sur les compétences des personnes qui vont former les médecins généralistes. En matière de prévention des risques liés à l'alcool, la qualité ne se brade pas. »

Plus grave, estime le D^r Orban : « Le message de cette campagne de sensibilisation est utile. Mais cette action ne constitue qu'une goutte d'eau dans un océan. Et elle ne fera pas moins boire les femmes enceintes. Ce n'est que du saupoudrage et du marketing politique à l'approche d'échéances électorales. Cela cache l'incurie de notre ministre fédérale

de la Santé en matière d'alcool. En fait, le plan alcool du gouvernement est vide de vraies mesures sociétales fortes, comme le dépistage précoce de la consommation problématique d'alcool, la limitation à l'accès au produit (on en trouve dans les stations-service des autoroutes), la clarté sur l'âge minimal de consommation (un ado peut encore actuellement sortir d'un supermarché avec un bac d'alcool) ou encore l'augmentation des prix qui fait baisser la consommation. » Concernant la grossesse et l'allaitement, la SSMG plaide pour une formation spécifique en alcoologie des sages-femmes durant leur cursus. ■

JULIEN BOSSELER

LES CHIFFRES

1 sur 3

Un tiers des femmes belges déclarent boire de l'alcool durant leur grossesse.

43 %

C'est le pourcentage des femmes qui disent consommer de l'alcool durant l'allaitement.

1 sur 10

Un dixième de ces femmes consommeraient au moins un verre par semaine.

témoignages « Ma gynécologue ne m'a rien dit »

Sandrine, 42 ans, enceinte actuellement de son 4^e enfant, l'avoue sans complexe : « Lors de ma deuxième grossesse, mon père était malade et j'étais arrêtée de fumer. J'avais compensé par l'alcool, sans faire trop attention et sans culpabiliser. Je consommais un verre de bon vin rouge bio en mangeant le midi et un autre le soir. Mon gynécologue ne trouvait pas cela grave, du moment que je n'étais pas saoule. Et mon enfant est tout à fait normal. » Ce qu'elle a le plus mal vécu, ce sont les

remarques moralisatrices, « émises en général par les hommes. Un jour, j'ai eu envie d'une bière et me suis arrêtée dans un café pour en prendre une. Et là, un type est venu me dire que ce n'était vraiment pas bien pour mon enfant. C'est typique des gens qui n'ont pas d'enfants mais qui se permettent quand même de vous faire la morale. Ils n'ont aucune idée des sacrifices que l'on consent quand on attend un enfant ».

Clara, 29 ans, enceinte de 7 mois, s'étonne plutôt du discours de la gé-

nération de ses parents. « Les femmes de 50-60 ans ne disent qu'à l'époque de leur grossesse, elles buvaient tous les jours. Elles ne comprennent pas pourquoi on se montre si strict aujourd'hui. » Autre surprise pour la future maman : « Ma gynécologue m'a demandé si j'avais l'une ou l'autre addiction. Mais elle ne m'a jamais mise en garde contre les dangers de l'alcool pour mon enfant. Ce n'est qu'en cours de grossesse que j'ai reçu une recommandation d'abstinence totale de la part de

l'ONE. » Aujourd'hui, Clara boit un à deux verres tout au plus par semaine. « Mais je culpabilise très vite. »

Quant à Charlotte, 32 ans, enceinte de son 2^e enfant, elle a bien été prévenue par son médecin généraliste et son gynécologue. « Mais je n'ai jamais été obéissante. Je bois un verre par semaine. Il faut laisser cela à l'appréciation de chacun tout en sachant se limiter. On sait bien que l'alcool est mauvais pour l'enfant. »

J.B.

LES RISQUES

Des troubles physiques et comportementaux

Plus la future mère consomme de l'alcool, plus elle fait courir un risque à son enfant de syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) ou de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF). « Selon les études, il y a un plus grand risque de développer un SAF lorsque la mère consomme de façon problématique ou lorsqu'elle boit plus de six unités standards sur une période de deux heures (binge drinking) », indique le SPF Santé publique. Mais la recherche scientifique n'établit pas à ce stade de seuil minimal préservant l'enfant du SAF. Autrement dit, rien ne démontre aujourd'hui un risque zéro lié à la consommation d'alcool durant la grossesse. Mais les effets du syndrome, eux, sont bien connus. Ils sont plus ou moins graves et plus ou moins précoces. Ainsi, dès la naissance, on peut observer dans les cas les plus sévères de SAF des anomalies faciales (petit périmètre crânien, milieu du visage plat, lèvres supérieures minces, etc.), un retard de croissance, un faible poids, des troubles neurologiques (mauvais réflexe de succion, mauvaise coordination, hypersensibilité à la lumière, au son et à d'autres stimuli). Au cours du développement de l'enfant et sans diagnostic à la naissance peuvent apparaître les TSAF. Ces troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale consistent le plus généralement en des lésions cérébrales qui affectent le fonctionnement de la mémoire, la capacité de concentration, la prise de conscience spatiale et la régulation émotionnelle. Dans certains cas, ces dommages seront cognitifs et uniquement visibles au cours du développement. La littérature scientifique décrit des troubles moteurs, de la concentration, des apprentissages ainsi qu'un faible QI. Ce n'est pas tout. « Il peut survenir des problèmes comportementaux dans les domaines social, relationnel et émotionnel tels que l'hyperactivité, des crises de colère, des problèmes d'attachement, de l'anxiété, des problèmes de sommeil, des difficultés à interagir avec les autres et à évaluer les conséquences de ses actes », expose le SPF Santé publique. Tout cela peut suivre l'enfant durant son adolescence... et le reste de son existence. Notons enfin que la consommation d'alcool durant la grossesse expose la mère et l'enfant à des risques de fausse couche durant les seize premières semaines de gestation ou à une naissance prématurée.

J.B.